

Délibération n° 2023 – VII - 009

Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations d'entretien et de restauration de la végétation sur le périmètre d'intervention du SYMBHI (LOT 17 : Dignes RG et RD, lit de la Romanche et digues en retour sur les affluents entre le P0 et le P138)

Le treize novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Représenté par Bernard Pérezio, suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par Christian Masnada, suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriot	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
PAIERIE : Georges Déru

SYMBHI : Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Lucille Delacour, UT Romanche / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Pole ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Marjorie Guillermo, Responsable Commande publique / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a lancé une procédure d'appel d'offres le 29/08/2023 pour la mise en place d'un accord-cadre relatif aux services d'entretien et de restauration de la végétation pour le lot n° 17 : Digue rives gauche et droite, lit de la Romanche et digues en retour sur les affluents entre le P0 et le P138.

Pour mémoire, le SYMBHI avait engagé une première procédure d'appel d'offres pour 18 lots et la CAO du 20 juin 2023 a déclaré sans suite pour cause d'infructuosité le lot n° 17.

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date de notification du marché. L'accord-cadre peut être reconduit tacitement par période successive de 12 mois pour une durée totale maximale de 48 mois (4 ans).

L'accord-cadre pour le lot 17 est conclu avec un montant **maximum de 100 000 € HT pour chacune des périodes, soit 400 000 euros HT pour la durée maximum.**

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 novembre 2023 a attribué l'accord-cadre à SERRPE dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis au règlement de consultation, pour un montant estimatif issu de la simulation de commande de de 89789,00 € HT (montant maximum annuel de 100 000 euros HT).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer ce marché, ainsi que ses éventuels avenants et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 14 novembre 2023

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk